
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÉUNION DU LUNDI 27 FÉVRIER 2017

Le lundi 27 février 2017, à 14h00, la commission permanente du conseil départemental, dûment convoquée le 17 février 2017, s'est réunie Salle Alexis de Tocqueville, à la maison du département, sous la présidence de Monsieur François Brière.

Étaient présents :

Madame Brigitte Boisgerault, Monsieur Jean-Claude Braud, Monsieur François Brière, Madame Catherine Brunaud-Rhyn, Monsieur Jacques Coquelin, Madame Madeleine Dubost, Madame Marie-Pierre Fauvel, Madame Marie-Hélène Fillatre, Madame Anne Harel, Monsieur Dominique Hébert, Monsieur Jean-Marc Julienne, Madame Christine Lebatcheyley, Madame Patricia Lecomte, Monsieur Marc Lefèvre, Monsieur Jean Morin, Madame Valérie Nouvel, Madame Anna Pic, Monsieur François Rousseau, Monsieur Franck Tison, Monsieur Bernard Tréhet.

Étaient excusés :

Monsieur Serge Deslandes, Monsieur Jean Lepetit.

Étaient excusés et avaient donné procuration :

Monsieur Philippe Bas procuration à Monsieur François Brière, Madame Yveline Druetz procuration à Monsieur Dominique Hébert, Monsieur Sébastien Fagnen procuration à Monsieur Franck Tison, Madame Maryse Hédouin procuration à Monsieur Jean-Claude Braud, Monsieur Patrice Pillet procuration à Monsieur Jean-Marc Julienne.

Secrétaire de séance :

Mme Anna Pic.

* * *

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 27 février 2017

Service instructeur	: Attractivité et filières de développement Direction du développement et des affaires européennes Mission ingénierie de projets et financière
Titre du rapport	: Syndicat Mixte Ports Normands Associés (PNA) - Participation 2017 et régularisation 2016
Commission	: Attractivité territoriale, économie et agriculture

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération CD.2016-01-05.0-4 du 5 janvier 2016 donnant délégation à la commission permanente pour l'ensemble des attributions du conseil départemental à l'exception :

- des attributions visées aux articles L. 3312-1 et L. 1612-12 à 1612-15 du Code général des collectivités territoriales,
- des attributions qui me sont déléguées,
- et des documents stratégiques, conventions cadres, schémas et plans départementaux, ainsi que des rapports annuels d'activité ;

Vu la délibération CD.2016-11-07.1-2 du 7 novembre 2016 concernant le débat d'orientations budgétaires 2017 ;

Vu la délibération du 5 janvier 2017 approuvant le plan d'actions et de priorités de la politique Filières de développement et économie de proximité ;

Mes chers collègues,

Conformément aux règles statutaires et aux conventions de financement de 2010 et 2014 liant PNA et ses collectivités membres, Département de la Manche et Région Normandie, les investissements réalisés par PNA sont financés à hauteur de 40 % par le Département et 60 % par la Région.

La contribution 2017 du Département a été inscrite au budget 2017 voté le 5 janvier dernier. Il s'agit dans le présent rapport d'individualiser le montant versé à PNA, le versement devant intervenir pour partie (65 % pour l'investissement - 100 % pour le fonctionnement) avant le 31 mars conformément à nos engagements. Toutefois, la répartition des crédits n'est qu'indicative. Au vu des justificatifs, la répartition des crédits au sein de chaque section (fonctionnement et investissement) pourra varier.

Vous trouverez ci-dessous la répartition à titre indicatif de la participation 2017 :

- Fonctionnement :

Participation statutaire	98 000,00
Intérêts de la dette sur investissements EMR	431 426,00
Intérêts de la dette hors EMR	44 018,71

573 444,71

- Investissement :

Programme d'investissements Port (*)	1 744 449,00
Capital de la dette sur investissements EMR	272 000,00
Capital de la dette hors EMR	196 357,86

2 212 806,86

(*) Le programme d'investissements global est estimé à 4 361 122,18 € pour l'année 2017 et se répartit comme suit :

Filière Produits de la mer	91 076,34
Extension port de plaisance Chantereyne	81 000,00
Amélioration pompage eau de mer secteur collignon	600 000,00
Passerelle Transatlantique	1 110 240,91
Réhabilitation ouvrages métalliques	14 996,00
Déconstruction de l'hôtel Mercure	50 000,00
Acquisitions foncières	600 000,00
Travaux investissement infrastructures	300 000,00
Travaux investissement superstructures	200 000,00
Travaux bâtiments	100 000,00
Protection infrastructures contre corrosion	1 013 808,93
Études Préalables	100 000,00
Subvention à verser	100 000,00
TOTAL	4 361 122,18

Pour financer les investissements liés aux EMR (allongement du quai et extension en grande rade) PNA a souscrit deux emprunts (Caisse des Dépôts et Consignations et Banque Européenne d'Investissement). Les annuités d'emprunt, diminuées des recettes domaniales perçues, sont donc prises en charge à hauteur de 40% par le Département.

Concernant l'exercice 2016, des crédits supplémentaires avaient été attribués à PNA lors de la première décision modificative. Cependant, la totalité des crédits disponibles n'ayant pas été versée sur l'exercice 2016, il convient de régulariser le solde restant dû soit 81 216 euros en fonctionnement et 1 401 438,12 euros en investissement.

Au regard de ces éléments, je vous invite à délibérer et à vous prononcer sur :

- l'attribution de la participation 2017 au syndicat mixte des Ports Normands Associés de 2 786 251,57 euros ;

- la régularisation au titre des crédits accordés sur l'exercice 2016 pour 1 482 654,12 euros.

DEPENSES		
Imputation budgétaire	Engagement	Montant
65 64 6561 970600 140	1400312-1	573 444,71
204 64 204152 2016 S970600 140	AP2017/21012 (65%)	1 438 324,46
65 64 6561 970600 140	1400224-1	81 216,00
204 64 204152 2016 S970600 140	AP2017/21031	774 482,40
204 64 204152 970600 140	1400276 - 1400314	626 955,72

Le président du conseil départemental



Philippe Bas

DELIBERATION CP.2017-02-27.4-1 - Syndicat Mixte Ports Normands Associés (PNA) - Participation 2017 et régularisation 2016
(rapporteur : Monsieur François Brière)

Compte tenu des éléments d'information fournis,

La commission permanente du conseil départemental donne son accord à :

- l'attribution de la participation 2017 au Syndicat Mixte des Ports Normands Associés de 2 786 251,57 € ;

- la régularisation au titre des crédits accordés sur l'exercice 2016 pour 1 482 654,12 €.

Adopté à l'unanimité

Vote pour : 17

Vote contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 8

Monsieur Philippe Bas, Monsieur Sébastien Fagnen, Monsieur Jean-Marc Julienne, Monsieur Marc Lefèvre, Monsieur Jean Morin, Madame Valérie Nouvel, Monsieur Patrice Pillet, Monsieur Franck Tison

Délibéré à Saint-Lô, le 27 février 2017



Le président du conseil départemental

Philippe Bas

Le président du conseil départemental certifie que la présente décision est exécutoire en application de l'article L. 3131-1 du Code général des collectivités territoriales.

ID télétransmission : 050-225005024-20170227-lmc1833133-DE-1-1

Date envoi préfecture : 02/03/17

Date AR préfecture : 02/03/17

Date de publication : 08/03/17